

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	2026	Envoyé en préfecture le 30/04/2026
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	04	Reçu en préfecture le 30/04/2026
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	036	Publié le 30/04/2026
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	5.3.6	ID : 032-213202088-20260423-2026AVR23_119-DE Institutions et vie politique
			Désignation de représentants Autres

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

1

Séance Publique ordinaire du **23 avril 2026**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 10 avril 2026, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Julien PELLICER, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, MM. Pascal ANDRADA, Omar ARMEL, Mme Françoise ARMENGOL, MM. Xavier BALLENGHIEN, Philippe BATTISTON, Mmes Françoise BERNARD-SIRAT, Sylvie COUDERC, Joya DABOS, MM. Loïc DE LARTIGUE, Jean-Yves DELACOSTE, Nicolas EHRHART, Adrien FORET, Mmes Marie GAURAN, Marie-Hélène LAGARDERE, MM. Laurent LAMEILLE, Bernard LERICHE, Mmes Véronique LÜHMANN, Patricia MARROCQ, Émilie PICAMILH, Odile SCHAAP, M. Joël VAN DEN BON, Mme Fabienne WEIDMANN ;

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

M. Marc DUGROS
M. José-Louis PEREIRA
Mme Pascale RIVIERE

Ont donné procuration :

M. Marc DUGROS à Mme Sylvie COUDERC
Mme Pascale RIVIERE à M. Pascal ANDRADA

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Bernard LERICHE

Objet : Election des membres de la commission d'appel d'offres (CAO) et de la commission de délégation de service public (DSP)

RAPPORTEUR : Julien PELLICER, Maire

Monsieur le maire précise à l'assemblée que les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales prévoit que dans les communes de plus de 3 500 habitants, la CAO et la CDSP comportent, en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, président, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, élus au sein de l'assemblée délibérante, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Aussi, il rappelle que lors de la dernière séance du conseil municipal a fixé les modalités d'élection de ces commissions et notamment du dépôt de listes.

Il propose donc de procéder à l'élection, à main levée.

Après en avoir délibéré,
le conseil municipal, à l'unanimité, décide de voter à main levée.

• **Commission d'appel d'offres**

Les listes déposées sont les suivantes :

Liste A

Titulaires :

- 1 Omar ARMEL
- 2 Sylvie COUDERC
- 3 Pascal ANDRADA
- 4 Patricia MARROCQ
- 5 Marc DUGROS

Suppléants :

- 1 Françoise BERNARD-SIRAT
- 2 Philippe BATTISTON
- 3 Sylvie ACHÉ
- 4 José-Louis PEREIRA
- 5 Françoise ARMENGOL

Liste B

Titulaire :

- 1- Jean-Yves DELACOSTE

Suppléant :

- 1- Joël VAN DEN BON

- sièges à pourvoir : 5
- suffrages exprimés = 26
nombre de voix obtenues par la liste A = 21
nombre de voix obtenues par la liste B = 5
- Quotient électoral (QE) : suffrages exprimés / nombre total de sièges à pourvoir = 5,2

Répartition des sièges

Le nombre de siège(s) obtenu(s) par chaque liste est égal au nombre entier du quotient qui résulte de la division du nombre de voix obtenues par le quotient électoral.

Liste A : 4,04

Liste B : 0,96

Cette première répartition permet :

- à la liste A d'obtenir 4 sièges
- à la liste B d'obtenir 0 sièges

Attribution du siège restant :

le reste de la liste A est égal à : $21 - (4 \times 5,2) = 0,2$

le reste de la liste B est égal à : $5 - (0 \times 5,2) = 5$

la liste B ayant obtenu le plus fort reste se voit attribuer le dernier siège à pourvoir.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le 30/04/2026

ID : 032-213202088-20260423-2026AVR23_119-DE



Sont donc élus à la commission d'appel d'offres :

Titulaires :

- 1 Omar ARMEL
- 2 Sylvie COUDERC
- 3 Pascal ANDRADA
- 4 Patricia MARROCQ
- 5 Jean-Yves DELACOSTE

Suppléants :

- 1 Françoise BERNARD-SIRAT
- 2 Philippe BATTISTON
- 3 Sylvie ACHÉ
- 4 José-Louis PEREIRA
- 5 Joël VAN DEN BON

Monsieur le maire précise que Laurent Lameille sera son représentant à cette commission et sera désigné par arrêté.

• **Commission de délégation de service public**

Les listes déposées sont les suivantes :

Liste A

Titulaires :

- 1 Laurent LAMEILLE
- 2 Sylvie COUDERC
- 3 Philippe BATTISTON
- 4 Françoise BERNARD
- 5 Omar ARMEL

Suppléants :

- 1 Patricia MARROCQ
- 2 Pascal ANDRADA
- 3 Sylvie ACHE
- 4 Marc DUGROS
- 5 Françoise ARMENGOL

Liste B

Titulaire :

- 1 Jean-Yves DELACOSTE

Suppléant :

- 1 Joël VAN DEN BON

- sièges à pourvoir : 5
- suffrages exprimés = 26
nombre de voix obtenues par la liste A = 21
nombre de voix obtenues par la liste B = 5

- Quotient électoral (QE) : suffrages exprimés /
pourvoir = 5,2

Répartition des sièges

Le nombre de siège(s) obtenu(s) par chaque liste est égal au nombre entier du quotient qui résulte de la division du nombre de voix obtenues par le quotient électoral.

Liste A : 4,04

Liste B : 0,96

Cette première répartition permet :

- à la liste A d'obtenir 4 sièges
- à la liste B d'obtenir 0 siège

Attribution du siège restant :

le reste de la liste A est égal à : $21 - (4 \times 5,2) = 0,2$

le reste de la liste B est égal à : $5 - (0 \times 5,2) = 5$

la liste B ayant obtenu le plus fort reste se voit attribuer le dernier siège à pourvoir.

Sont élus à la commission de délégation de service public :

Titulaires :

- 1 Laurent LAMEILLE
- 2 Sylvie COUDERC
- 3 Philippe BATTISTON
- 4 Françoise BERNARD
- 5 Jean-Yves DELACOSTE

Suppléants :

- 1 Patricia MARROCQ
- 2 Pascal ANDRADA
- 3 Sylvie ACHE
- 4 Marc DUGROS
- 5 Joël VAN DEN BON

Monsieur le maire précise qu'Omar Armel sera son représentant à cette commission et sera désigné par arrêté.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,
Bernard LERICHE



Le Maire,
Julien PELLICER

Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 30 AVR. 2026
et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 30 AVR. 2026